

LES TENSIONS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN DÉCEMBRE 2000

L'augmentation des offres d'emploi enregistrées par l'ANPE (+2 % entre les seconds semestres 1999 et 2000) et la diminution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE (-12 % entre fin décembre 1999 et fin décembre 2000) se poursuivent. Si le rapport offres sur demandes enregistrées augmente encore pour plusieurs domaines de l'industrie, il se stabilise dans le BTP où les DEFM poursuivent leur décreue mais où les offres sont orientées à la baisse depuis 6 mois. Le ratio augmente aussi pour des secteurs qualifiés du tertiaire : santé, banques et assurances. La hiérarchie des domaines classés selon cet indicateur de tension n'est cependant pas sensiblement modifiée par rapport à la situation de septembre 2000 avec par ordre de tension décroissante **l'agriculture** (mais la part des offres durables y est particulièrement faible), **l'informatique** (pourtant en régression depuis la fin de l'année 1998), **l'hôtellerie-restauration**, **l'électricité-électronique**, **les industries de process et le tourisme et les transports**.

Les résultats par grands domaines professionnels *

	Emploi en septembre 2000 (en milliers)	Taux de demandes d'emploi en septembre 2000 (en %)	Évolution du stock de demandes d'emploi des catégories 1, 2 et 3 entre déc. 1999 et déc. 2000 (en %)	Taux d'écoulement sur 1 an des DEFM en déc. 2000 (en %)	Évolution des offres d'emploi enregistrées entre juil. 2000 et déc. 2000 par rapport à celles enregistrées sur la même période 1 an auparavant (en %)	Part des CDI et des CDD de plus de 6 mois dans les offres d'emploi enregistrées de juillet 1999 à décembre 2000 (en %)		
						de juillet 1999 à déc. 1999	de juillet 2000 à déc. 2000	
Agriculture, marine, pêche	412	15	-8	60	2	8	2,1	2,2
Bâtiment, travaux publics	1 635	10	-20	66	-10	45	0,7	0,7
Électricité, électronique	305	7	-16	66	15	38	0,8	0,9
Mécanique, travail des métaux	1 295	8	-19	67	6	45	0,6	0,7
Industries de process	1 120	6	-4	60	7	29	0,8	0,8
Industries légères (bois, industries graphiques)	489	15	-15	58	4	51	0,4	0,5
Maintenance	622	8	-15	67	-5	59	0,6	0,6
Ingénieurs et cadres de l'industrie	130	10	-9	63	13	78	0,3	0,4
Tourisme et transports	1 809	12	-12	62	3	45	0,7	0,7
Gestion, administration	2 463	15	-12	61	12	52	0,4	0,5
Informatique	379	4	0	65	4	85	1,1	1,1
Études et recherche	256	5	-17	65	13	86	0,2	0,2
Banques et assurances	557	3	-11	63	7	70	0,6	0,7
Commerce	2 288	15	-10	61	3	57	0,6	0,6
Hôtellerie, restauration, alimentation	823	16	-14	66	-3	54	0,9	1,0
Services aux particuliers (empl. familiaux, sécurité,...)	2 526	18	-10	56	0	57	0,5	0,5
Communication, information, spectacles	362	29	-6	53	10	17	0,6	0,6
Santé, action sociale, culturelle et sportive	1 572	6	-12	66	10	64	0,5	0,6
Ensemble	19 043	13	-12	61	2	47	0,6	0,7

* - Se reporter en page 4 pour la définition des indicateurs retenus dans ce tableau et des nomenclatures de métier utilisées. Les indicateurs des colonne 4 à 8 du tableau sont essentiellement construits à partir des flux. Ils ne disent rien sur les conditions concrètes de recrutement rencontrées par les acteurs.

Les résultats par famille professionnelle * (suite)

Tertiaire

	Emploi en septembre 2000 (en milliers)	Taux de demandes d'emploi en septembre 2000 (en %)	Évolution du stock de demandes d'emploi des catégories 1, 2 et 3 entre déc. 1999 et déc. 2000 (en %)	Taux d'écoulement sur 1 an des DEFM en déc. 2000 (en %)	Évolution des offres d'emploi enregistrées entre juil. 2000 et déc. 2000 par rapport à celles enregistrées sur la même période 1 an auparavant (en %)	Part des CDI et des CDD de plus de 6 mois dans les offres d'emploi enregistrées de juillet 2000 à décembre 2000 (en %)	Offres enregistrées sur demandes enregistrées	Offres enregistrées sur demandes enregistrées
							de juillet 1999 à déc. 1999	de juillet 2000 à déc. 2000
Gestion, administration								
Secrétaires	707	21	-13	61	5	61	0,3	0,4
Comptables	422	3	-18	66	29	60	0,5	0,7
Employés administratifs d'entreprises	542	23	-11	58	15	39	0,5	0,6
Secrétaires de direction	85	27	-9	63	3	66	0,3	0,3
Techniciens des services administratifs, comptables et financiers ...	283	3	-14	67	30	62	0,4	0,5
Cadres administratifs, comptables et financiers	423	7	-6	61	19	76	0,3	0,4
Informatique								
Informaticiens	379	4	0	65	4	85	1,1	1,1
Études et recherche								
Personnels d'études et de recherche	256	5	-17	65	13	86	0,2	0,2
Banques et assurances								
Employés et techniciens de la banque	235	4	-11	65	30	65	0,4	0,6
Employés et techniciens des assurances	165	3	-12	61	-9	76	1,0	1,0
Cadres de la banque et des assurances	157	3	-8	57	0	71	0,6	0,6
Commerce								
Caissiers, employés de libre service	277	23	-9	61	4	32	0,9	0,9
Vendeurs	838	20	-11	62	8	59	0,5	0,5
Représentants	485	9	-13	63	-16	88	0,7	0,6
Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce	311	3	-15	65	22	73	0,6	0,8
Cadres commerciaux et technico-commerciaux	377	15	-6	58	1	87	0,3	0,3
Hôtellerie, restauration, alimentation								
Bouchers, charcutiers, boulangers	247	6	-23	72	-4	70	0,9	1,0
Cuisiniers	223	15	-15	67	1	52	0,9	1,0
Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie	353	23	-13	65	-4	52	1,0	1,0
Services aux particuliers								
Coiffeurs, esthéticiens	172	12	-14	65	6	75	0,5	0,6
Employés de maison	269	37	-10	53	-7	64	0,3	0,2
Assistants maternels	649	13	-9	57	7	78	0,2	0,3
Agents de gardiennage et de sécurité	224	18	-11	58	1	62	0,9	0,9
Agents d'entretien	1 076	17	-11	56	-1	45	0,6	0,6
Employés des services divers	136	4	-12	57	8	64	1,3	1,4
Communication, information, spectacles								
Professionnels de la communication et de la documentation	165	16	-8	59	13	71	0,2	0,2
Professionnels des arts et des spectacles	198	38	-5	52	10	12	0,7	0,8
Santé, action sociale, culturelle et sportive								
Aides-soignants	376	2	-26	73	29	46	0,4	0,6
Infirmiers, sages-femmes	412	1	-28	75	27	64	0,9	1,4
professions para-médicales	286	5	-14	64	19	68	0,3	0,3
Professionnels de l'action sociale, culturelle et sportive	497	13	-9	64	5	67	0,6	0,6
Enseignement, formation								
Formateurs, recruteurs	155	12	-5	58	0	66	0,5	0,5

* - Se reporter en page 4 pour la définition des indicateurs retenus dans ce tableau et des nomenclatures de métiers utilisées.

Définitions des nomenclatures, des sources et des indicateurs

LES FAMILLES PROFESSIONNELLES

L'approche métier a été adoptée pour analyser la rencontre entre offreurs et demandeurs d'emploi. L'INSEE utilise dans ses enquêtes la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (la PCS). L'ANPE a recours à une autre nomenclature plus opérationnelle, fondée sur une définition des métiers en termes de compétence, le répertoire opérationnel des métiers et des emplois (le ROME), qui lui permet de classer les offres et les demandes d'emploi. Pour pouvoir simultanément comparer et analyser les données par métier de l'emploi et du chômage, la DARES a créé une nomenclature passerelle entre la PCS et le ROME, les familles professionnelles (FAP). Les métiers y sont regroupés en famille professionnelle (au nombre de 84), elles-mêmes rassemblées en grands domaines professionnels (au nombre de 22), comme la construction, la mécanique ou l'informatique.

Quelques familles professionnelles ne sont pas prises en compte ici, en particulier celles qui relèvent principalement de la fonction publique et celles constituées essentiellement de professions libérales ou de travailleurs indépendants. Elles se répartissent dans quatre domaines et douze familles professionnelles. C'est pourquoi l'emploi total du tableau 1 est sensiblement différent de la population active occupée qui était de 23,5 millions de personnes en mars 2000.

LES SOURCES

• L'enquête Emploi de l'INSEE

L'Enquête Emploi est réalisée, chaque année, par l'INSEE, en principe en mars, auprès d'un échantillon de 75 000 ménages. La population visée est celle des individus de 15 ans ou plus, appartenant ou rattachés à des ménages ordinaires.

• Les données du marché du travail (DEFM et offres d'emploi)

Sous-produit de la gestion administrative de la liste des demandeurs d'emploi, l'Agence comptabilise les demandes d'emploi et les offres d'emploi en flux (enregistrées ou sorties au cours d'une période) et en stock (en fin de mois).

Pour les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM, données en stock) on a retenu l'ensemble des catégories 1 2 et 3. La catégorie 1 regroupe les personnes inscrites à l'ANPE disponibles, déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée et n'ayant pas exercé une activité de plus de 78 heures dans le mois. Les catégories 2 et 3 regroupent les demandeurs ayant les mêmes caractéristiques que les précédents sauf qu'ils recherchent un emploi à temps partiel ou un emploi à durée déterminée, temporaire ou saisonnier.

LES INDICATEURS

• **Emploi** : il s'agit des personnes en emploi (apprentissage inclus) en septembre 2000 dont l'effectif a été estimé à partir de la situation au moment de la dernière enquête Emploi (mars 2000) et actualisé par l'évolution de l'emploi observée aux deuxième et troisième trimestres 2000 (1).

• **Taux de demande d'emploi** : $DEFM * 100 / (Emploi + DEFM)$. Cet indicateur permet d'apprécier le niveau de chômage de la famille professionnelle considérée.

• **Taux d'évolution des demandes** : c'est le taux d'évolution sur 12 mois du nombre de demandeurs d'emploi des catégories 1, 2 et 3.

• **Taux d'écoulement des demandes** : cet indicateur est le complément à 100 du ratio qui rapporte les demandes d'emploi présentes à la fin du trimestre aux demandes d'emploi de la fin du même trimestre de l'année antérieure additionnées des demandes d'emploi enregistrées dans l'année : $[1 - (DEFM(T) / (DEFM(T-4) + Demandes d'emploi enregistrées entre (T-4) et T))] * 100$. Une valeur élevée de cet indicateur indique qu'une forte proportion des demandes présentes 12 mois auparavant ou entrées dans l'année, est sortie des fichiers de l'ANPE.

• **Taux d'évolution des offres** : il s'agit des flux d'offres enregistrées par l'ANPE aux cours des 6 derniers mois. On rapporte ces offres à celles enregistrées au cours de la même période de l'année antérieure.

• **Part des offres sur CDI ou CDD de plus de 6 mois dans l'ensemble des offres enregistrées au cours des 6 derniers mois** : cet indicateur permet d'apprécier la qualité des offres proposées par l'Agence selon la famille professionnelle.

• **Ratio offres sur demandes enregistrées** : on rapporte d'abord le flux d'offres enregistrées durant les 6 derniers mois aux demandes enregistrées durant la même période. Pour apprécier ensuite l'évolution de ce ratio, on rappelle sa valeur pour la période correspondante de l'année antérieure. Du fait de la forte saisonnalité des variables de flux, les évolutions ne sont en effet significatives que si elles sont estimées sur les mêmes périodes de l'année.

(1) - Voir Raphaël Cancé et Colette Jourdain (DARES), « Évolution de l'emploi salarié au troisième trimestre 2000 », décembre 2000, Premières Informations n° 51.2 et Odile Brézier, Raphaël Cancé, Joëlle Chazal, Hubert Denis du Péage, Emilie Quéma, Frédéric Lerais, Vladimir Passeron, « Conjoncture de l'emploi et du chômage au troisième trimestre 2000 », Premières Informations, janvier 2001, n° 01.2.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis, rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.23.11 ou 23.14. Télécopie 01.44.38.24.43. www.travail.gouv.fr (Rubrique Emploi puis Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.

Secrétariat de rédaction : Catherine Demaison et Evelyn Ferreira. Maquettistes : Myriam Garric, Daniel Lepasant, Guy Barbut. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : La Documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - http://www.ladocfrancaise.gouv.fr
PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 711,71 F (108,50 Euros) - Europe (TTC) : 747,79 F (114 Euros) - DOM-TOM (HT, avion éco.) : 741,23 F (113 Euros) - Autres pays (HT, avion éco.) 760,91 F (116 Euros) - Supplément avion rapide : 45,92 F (7 Euros).
Publicité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.